**Règlement général Concours Créateurs et Designers**

**« Antibes Art Fair » 2025 :**

1. **CONTEXTE :**

Le design et la créativité occupent une place essentielle dans le développement du secteur de l’artisanat.

En associant savoir-faire traditionnel et innovation, le design permet de réinterpréter les techniques artisanales, de répondre aux attentes d’un marché en constante évolution et de valoriser le patrimoine culturel.

L'Office National de l'Artisanat Tunisien a été sollicité par l'Office du Tourisme d’Antibes pour diriger un espace d’exposition au salon Antibes Art Fair qui se déroulera du 12 au 21 avril 2025 à Antibes, France.

L’ONAT en partenariat avec le projet Créative Tunisia financé par L’Union européenne avec une contribution de l’Agence Italienne pour la Coopération au Développement dans le cadre du programme européen Tounes Wijhetouna et mis en œuvre par l’ONUDI lance un appel à projets pour les designers afin d’exposer le meilleur de la création artisanale et du design tunisien au salon Antibes Art Fair 2025.

Ce concours a pour ambition de souligner l’importance du design comme moteur de transformation et d’innovation dans l’artisanat. Il invite les participants à exploiter de nouvelles formes matériaux et approches qui enrichissent les pratiques artisanales tout en respectant leurs racines historiques et culturelles.

En mettant la créativité au service de l’artisanat, ce concours vise à révéler le potentiel des artisans et des designers à travailler ensemble pour créer des objets uniques fonctionnels et esthétiques, tout en contribuant au rayonnement de cet art à l’échelle local et internationale.

A travers ce concours nous souhaitons célébrer l’alliance harmonieuse entre tradition et modernité, et encourager les talents à repousser les limites de l’innovation dans ce secteur si précieux.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Objectif du concours**
 |  |  |  |
|

|  |
| --- |
|  |

 |

L’objectif principal de ce concours est de promouvoir l’alliance entre créativité, innovation et savoir-faire artisanal. Il vise à encourager les participants à concevoir des œuvres uniques qui valorisent le patrimoine de l’artisanat tout en intégrant des éléments de design contemporain.

Plus précisément, ce concours cherche à :

1. Stimuler l’innovation : Inspirer les participants à explorer de nouvelles techniques, matériaux ou formes dans le domaine de l’artisanat.

2. Mettre en lumière le patrimoine : Réinterpréter des savoir-faire traditionnels en leur donnant une perspective moderne.

3. Favoriser la collaboration : Encourager les échanges entre artisans, designers et autres créatifs pour enrichir le processus de création.

4. Soutenir les talents émergents : Offrir une plateforme aux jeunes talents pour exprimer leur vision et se faire connaître dans le domaine de l’artisanat et du design.

5. Sensibiliser le public : Montrer l’importance de l’artisanat et du design dans la création d’objets durables, esthétiques et porteurs de sens

1. **Eligibilité**

Le concours Créateurs et Designers est dédié aux designers, plasticiens, architectes**,** stagiaires des instituts supérieurs des beaux-arts, des arts et des métiers, de l'école supérieure des sciences et technologies, ainsi qu'aux stagiaires des centres de formation professionnelle publics et privés actifs dans le secteur de l’artisanat et du design.

La participation aux concours Créateurs et Designers peut être individuelle ou un collectif qui ne dépasse pas 3 personnes.

Les participants peuvent soumettre un seul modèle (01) ou une collection de modèles cohérente et inspirée du patrimoine national tunisien. Les participants peuvent utiliser différents types de matériaux de base pour réaliser leurs modèles, et il est recommandé d'utiliser autant que possible des matériaux de base locaux.

1. **Modalité de participation**

Les personnes intéressées à participer à ce concours doivent signer le règlement général du concours, remplir le formulaire de participation ci-dessous, et envoyer leur candidature à l’adresse email **hubdenden@gmail.com** au plus tard le **30 janvier 2025 à Minuit**.

Ce dossier doit obligatoirement inclure les documents suivants :

* Une copie de la carte d'identité nationale.
* Un portfolio contenant un CV et des exemples de réalisations (6 pages maximum en format PDF)
* Un formulaire de demande de participation.
* Un dossier technique détaillé avec des photos réelles ou en 3D des modèles proposés.
* Le règlement général du concours signé par le participant.
1. **Critères de sélection**

Les produits soumis à l’Office National de l’Artisanat sont soumis à une sélection finale par un comité de spécialistes réunis à cet effet.

Le comité de spécialistes évalue les modèles sélectionnés selon les critères suivants :

* Innovation et esthétique :20 points
* Références patrimoniales et sources d'inspiration : 10 points
* Qualité technique, maîtrise et matières premières : 20 points
* Fonctionnalité : 20 points
* Commercialisation (la capacité d’accès au marché) : 20 points
* Respect de l'environnement « écoresponsable » : 10 points
* Total : 100 points
1. **Récompenses**

10 lauréats seront sélectionnés pour exposer leurs produits au salon Antibes Art Fair 2025 à Antibes en France et pris en charges (transport et hébergement).

Les participants ayant excellé dans le concours peuvent mettre leurs créations à la disposition des Hubs créatifs pour les exposer et les promouvoir lors d'expositions locales et internationales pendant un an.

1. **Propriété intellectuelle**

L’Office National de l’Artisanat est autorisé à utiliser les images et les vidéos des modèles innovants présentés dans le cadre de ses activités de développement et de promotion.

1. **Engagement des participants**

Les modèles soumis au concours ne doivent pas être présentés dans des concours précédemment.

 Les créations doivent être récupérées auprès du HUB Design Denden dans un délai d'un mois à compter de la fin de la manifestation « salon Antibes Art fair ». Passé ce délai, l’ONAT décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des créations

1. **Calendrier :**
* 30 janvier 2025 : Clôture de la réception des dossiers de candidature
* 15 Fevrier 2025 : Annonce des sélectionnés
* 12 au 21 avril 2025 : Exposition des produits sélectionnés au salon Antibes Art Fair

**Signature du participant**

(Obligatoire avec la mention "J'ai pris connaissance et j'accepte").

**Dossier de participation au concours :**

* Une copie de la carte d'identité nationale.
* Le formulaire de demande de participation et la fiche technique remplis et signés par le participant.
* Le règlement général du concours signé par le participant.
* Un portfolio contenant un CV et des exemples de réalisations (6 pages maximum en format PDF).
* Un dossier technique détaillé avec des photos réelles ou en 3D des modèles proposés.

**Formulaire de Demande de participation**

Nom : ........................................

Prénom : ....................................

Numéro de carte d'identité nationale : ....................

Date et lieu de délivrance : .........................

Niveau universitaire / de formation : .................................................................

Adresse complète : ................................................................................

Gouvernorat : .................................. Code postal : ....................................

Téléphone : ..................................

E-mail : .............................................................................

Signature du participant Le ............................... .......................................

**La fiche technique**

Nom et prénom participant : .................................................................................

Téléphone du participant : .....................................................................................

Spécialité : ......................................................................................

Nombre de créations présentées : .........................................................................

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

 |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nom de la création/ de la collection | Coût total |
| 1 |  |  |
| 2 |  |  |
| 3 |  |  |
| Total : |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Innovation et esthétique | Références patrimoniales et sources d'inspiration | Qualité technique, maîtrise et matières premières | Fonctionnalité | Commercialisation | Respectueux de l'environnement « écoresponsable » |
| .................................................................................................................................................. | .................................................................................................................................................. | .................................................................................................................................................. | .................................................................................................................................................. | ........................................................................................................................................................................................................................... | ........................................................................................................................................................................................................................... |

**Pour le Comité d'organisation :**

Confirmation : - Veuillez vérifier le coût des modèles innovants pour répondre au contenu du chapitre II du règlement général du concours.

Haut du formulaire

Haut du formulaire